



Commission Sports de Nature

Compte Rendu de la Réunion du 15 mai 2010

Auteur : Gérard Courtal

Assistaient : M. COUASNON CD athlétisme, G. COURTAL CDOS, N. CRESCINI CD randonnée pédestre et CDOS, C. DELMOTTE CD cyclotourisme, R. FERRAGE CD course d'orientation, P. FREGNET CD FSCF et CDOS, C. SANDER CD vol à voile et CDOS, M. TOURNIER CDOS, J. VINET CD FSCF et CDOS.

I. A 9 h15, Gérard Courtal aborde le premier point de l'ordre du jour et rappelle trois entrées factuelles, passées ou à venir, à savoir :

- la réunion plénière de la CDESI du 6 mai 2010 (exploitation d'un événement),
- le lancement des 1^{ères} Assises Nationales du Sport et du Développement Durable le 20 mai 2010, à l'initiative du Secrétariat d'Etat aux Sports et du CNOSF (les pistes opératoires susceptibles de guider l'action CDESI à venir),
- le bilan des 3^{èmes} Assises 2010 départementales du Sport dans leur rapport aux sports de nature et au Développement durable (le constat d'une culture commune à cultiver).

A) La CDESI. Relevé de conclusions de la réunion du 6 05 2010 au Conseil Général.

Un rappel :

- des « 3 piliers globaux » : l'économique, l'environnemental et le social,
- des « 3 volets sectoriels » : le tourisme, l'éducatif, la nouvelle gouvernance du développement du sport,
- des « 3 orientations stratégiques » de la CDESI Essonne :
 - * Promouvoir le développement des pratiques sportives de nature,
 - * Dynamiser et valoriser le territoire et ses espaces naturels,
 - * Promouvoir un développement durable et maîtrisé des lieux de pratique.

Un compte rendu complet de cette première réunion a été élaboré par Martial Tournier qui développe le livret de présentation de la CDESI élaboré par la DSJVA

Celui-ci souligne que le premier acte opératoire de la CDESI consiste en la transmission d'un questionnaire à ses membres afin que les données fournies en retour puissent permettre de discerner ce qui est le plus prégnant en matière de détermination de thèmes de travail dont devront s'emparer les Sous Commissions à venir dans le dernier trimestre de l'année 2010.

A suivre, donc, ce qu'aura donné cette première étape de démarche participative et la marge de création qui sera laissée aux sous commissions mises en place .

B) Quelques mots sur les 1^{ères} Assises Nationales Sport et Développement Durable .

Un bilan complet de la journée de travail du 20 mai 2010, qui a été constituée d'une succession de prises de parole au sommet – il y a eu 2 questions de la salle pour toute la

journée - sera mis en ligne par le Secrétariat d'Etat aux Sports. Copilote de l'opération, le CNOSF sera attentif à cela et ce, d'autant plus que des réunions interrégionales se tiendront dans le dernier trimestre 2010, afin de dégager des pistes d'opérations avec les responsables nommément désignés. Il s'agit du Président du CROSIF et du D R de la Cohésion Sociale pour l'Ile de France qui ne sera pas concernée par quelque découpage interrégion, compte tenu de sa spécificité.

Des orientations générales ont données par la Secrétaire d'Etat aux Sports et on peut retenir dès à présent ce qui va concerner l'action à venir :

1) La nouvelle gouvernance du Sport :

Les collectivités territoriales, malgré les craintes relatives au remodelage de la clause de compétence générale, devraient intervenir avec des apports financiers identiques. Cela sera confirmé dans la Loi à venir.

Néanmoins, le champ des décideurs sera modifié par la montée en puissance des entreprises, dans un rôle et selon des modalités encore à préciser.

2) L'Etat ne disparaît pas, même si ses missions et sa structuration opérationnelle se modifient. Il se doit de s'adapter à cette nouvelle gouvernance, notamment en fournissant les *expertises* et les *observations nécessaires*.

3) La réaffirmation du rôle éducatif du Sport .

L'association sportive est à concevoir comme un lieu de transmission des savoirs non seulement sportifs mais aussi corrélés au Développement durable. Cette nouvelle donne doit « impacter » les formations.

4) Les équipements sportifs.

La France doit combler son retard : grands stades (la réussite de la candidature au Championnat d'Europe de football 2016 va y pourvoir pour partie), grandes salles , etc .

5) La France doit continuer à candidater à l'organisation des Grands Evénements afin de démontrer la qualité du savoir faire français.

C) Les 3^{èmes} Assises départementales de l' EPS, des APS et du Sport dans l'Essonne .

A partir de ce qui a pu se dire à la réunion de Marcoussis, G Courtal a extrait des données relatives au traitement du volet Sports de Nature.

Le relevé de conclusions est communiqué aux participants à la réunion du 15 05 pour modifications, en correction ou en rajout. Le texte définitif est joint en annexe à ce compte rendu. Il peut valoir contribution spécifique aux Actes des 3^{èmes} Assises.

II Intégration des schémas des disciplines sportives de nature au PDESI .

Au niveau des principes, cette question semble résolue par la transcription in extenso des schémas existants dans le PDESI. Il conviendra donc d'observer les modalités en fonction desquelles les opérations nouvelles seront inscrites.

III La Charte des circulations douces

Elle date une action menée en concertation avec les usagers sportifs pour la mise en œuvre et une volonté de mettre du lien entre différentes initiatives.

Il est à observer si la CDESI pourra jouer à l'avenir un rôle dans ce domaine, par exemple dans le cadre d'une **sous commission** « quasi permanente », **dont l'objet porterait sur le recensement, l'inscription, voire la mise en perspective, des espaces dédiés.**

Ainsi donc, cette Charte a été signée le 10 avril 2010 à Milly la Forêt par le Conseil Général de l'Essonne avec la Fédération pour les circulations douces en Essonne, le CD 91 de Cyclotourisme, la Fédération Française de Cyclotourisme, le Comité FSGT Essonne – Seine et Marne Sud, le CD 91 de Cyclisme.

Pour ce qui est des initiatives qui seraient appelées à demeurer à un niveau purement local, il ne serait pas inintéressant qu'elles soient regroupées avec un souci plus affiché de suivi et d'information.

Il est vrai qu'il « pleut des initiatives », en Essonne comme ailleurs, et que cette créativité du local ne permet guère l'exhaustivité de la connaissance. Cela pourrait être *une des missions d'exploration-exploitation des territoires* de la future Maison Départementale des Comités Sportifs.

IV La journée sport-santé bien être du 25 septembre 2010 .

Le dossier projeté sur le Val d'Yerres n'aboutira pas pour cette date. En effet, une première réunion exploratoire se tiendra à Montgeron, dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve Saint Georges (SIARV) **le jeudi 17 juin 2010.**

La position du CDOS 91 pourrait consister à :

1) faire dépasser une notion de territoire bornée aux limites des communes, voire des départements, et de se servir du trait d'union qu'offre naturellement une rivière pour développer une « *action modulaire éclatée* ».

2) faire passer l'idée d'une interdisciplinarité, d'une transversalité, entre le Sport, l'Environnement, la Culture, la Formation, la Santé, le bien être, que sous tend le concept de Développement Durable.

3) proposer un dispositif de mobilisation des Comités Départementaux sur un objectif au sens nouveau.

Cela peut s'avérer un chantier intéressant à ouvrir, ne serait ce que parce qu'il correspond à *un événementiel que la CDESI pourrait appuyer afin de donner une suite concrète aux perspectives de mise en action qu'elle a posées lors de son installation le 6 mai.*

V La formation des cadres bénévoles au Développement Durable.

L'action n'est pas annulée mais différée pour des raisons d'un meilleur ajustement aux désirs ou aux besoins de la Vie Associative du champ des Sports de Nature en Essonne (**dossier à relancer dès septembre 2010**).

Se pose dans tous les cas la question de savoir s'il ne faudrait pas s'en remettre à la solution de « partenariat » avec une autre instance plus ou moins proche du CDOS 91 : CRIB (très intégré), SRA du Conseil Général (proche, tout au moins géographiquement), Association « Sollicités », incontournable pour ce qui est du Développement Durable en Essonne (Le CDOS 91 en est membre mais n'est pas au C A de l'association, seul lieu pour faire avancer la prise en compte de lectures spécifiques au Sport).

Aucune question diverse n'étant évoquée, la séance est levée à 12 h 15